Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION—LA MENACE POUR LES DROITS DES CANADIENS ET DES AUTOCHTONES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'allais poser ma question au premier ministre, mais . . .

Une voix: Il est parti dans l'Ouest.

M. Munro (Hamilton-Est): C'est vous qui lui avez demandé d'y aller, Jake.

M. Epp: Madame le Président, il vient de nous quitter, peut-être à cause d'une saute d'humeur. Mais s'il va dans l'Ouest, il peut s'attendre à y être accueilli très chaleureusement.

• (1415)

Je vais donc poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le 9 novembre 1951, M. Louis Saint-Laurent, dans un discours prononcé à l'Université McGill, a dit ceci:

Les Canadiens sont convaincus que tous leurs droits, auxquels ils tiennent tant, sont complètement à l'abri de toute usurpation de la part d'une quelconque majorité de leurs compatriotes.

Le regretté Lester Pearson a dit à peu près la même chose au cours du débat sur la déclaration des droits de l'ONU. Il a fait remarquer qu'une majorité ne pouvait user de son poids pour modifier la loi à son profit ou supprimer les droits de la minorité. Étant donné que ces anciens premiers ministres libéraux ont écarté le recours à des mesures unilatérales dans le passé, le ministre pourrait-il nous expliquer comment cette action unilatérale du gouvernement, dont le projet de résolution modifie l'AANB, ne menace pas les droits des Canadiens ni ceux des autochtones?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député connaît probablement l'article 24 en vertu duquel la résolution conjointe ne peut en aucune façon léser les droits des autochtones. Deuxièmement, il doit savoir que la Fraternité nationale des Indiens et d'autres associations indigènes seront invitées à comparaître devant le comité mixte cette semaine. Sauf erreur, les Inuit seront ici ce soir, d'après mes renseignements, et la Fraternité comparaîtra demain ou très bientôt. Toutefois, autant que je sache, il est indiscutable que le comité mixte et le comité de régie veulent entendre les associations indigènes.

Celles-ci auront toutes les occasions voulues d'exposer leurs opinions non seulement aux membres du comité mais aussi aux députés de l'opposition. Le député lui-même, je crois, fait

Ouestions orales

partie du comité. Tous les membres du comité pourront entendre ce que les associations indigènes ont à dire à propos de la consécration de leurs droits dans la constitution. Par conséquent, non seulement les députés ministériels mais aussi le député et son parti devront prendre position. Cela me garantit et garantit aussi au député que nous pourrons tous exprimer nos opinions et obtenir la participation de tous les députés.

M. Epp: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il sait que sa réponse n'est pas satisfaisante. En fait, les chefs indiens ont déclaré sans équivoque qu'ils n'ont pas été consultés. Le 29 avril dernier, dans un discours qu'il prononçait devant les chefs et anciens des tribus indiennes réunis à Ottawa, le premier ministre a dit ceci:

Nous voulons travailler en étroite collaboration avec vous à réformer la constitution canadienne de manière à ce qu'elle assure une meilleure protection des droits et du statut des peuples aborigènes du Canada.

Le ministre sait que la Fraternité nationale des Indiens du Canada et d'autres groupes indiens ont pratiquement dû avoir recours à la coercition pour se faire entendre devant le comité mixte spécial parce que le gouvernement a aussi fait échec à tous leurs efforts pour témoigner devant ce comité. Je voudrais donc que le ministre nous dise très précisément quelles mesures le gouvernement, et non le comité, a prises depuis le 29 avril dernier pour permettre aux autochtones de participer à la réforme constitutionnelle et lesquelles ont été acceptées par les Indiens pour avoir fait l'objet de consultations sérieuses.

M. Munro (Hamilton-Est): Tout d'abord, madame le Président, je tiens à dire au député qu'il est faux de prétendre—et je me refuse moi-même à croire et prie tous les députés de refuser de le croire—que le gouvernement fasse échec aux efforts de la FNI pour se faire entendre devant le comité mixte. C'est une décision qui incombe à tous les membres du comité mixte et du comité de direction, et je crois savoir que les représentants des Indiens seront entendus.

Quant au fond de la question du député, il y a eu toute une série de réunions depuis que le premier ministre s'est engagé en avril, comme l'a rappelé le député, à faire participer les Indiens aux discussions constitutionnelles touchant les questions qui les intéressent au premier chef. Les représentants des Indiens et moi-même nous sommes réunis dans ce but assez souvent ces derniers mois. Les dirigeants de la Fraternité nationale des Indiens et d'autres associations d'autochtones ont été reçus par mon collègue, le ministre de la Justice, en préparation de la conférence des premiers ministres sur la constitution, et ont pu discuter de leurs affaires. Il y a eu d'autres réunions au niveau des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux auxquelles ont assisté également des dirigeants d'associations d'autochtones. Si le député estime que ces rencontres, qui ont permis à mon avis, des échanges intéressants, ne constituent pas un véritable effort de concertation, je me demande ce qu'il peut bien considérer comme un véritable effort de concertation.